

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 modifiée ;
Vu l'article L.613-4 modifié du Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys de Validation des Acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention d'un master de l'Ecole de Droit comme suit :

Master
Mention : Droit Privé
Parcours : Droit Social

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Christophe MARIANO, MCF
Gwennaëlle FRANCOIS, MCF
Jean-Julien PERRIN, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU
Pierre-Michel LLORCA, PU
Paul BOUQUARD, ATER

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master
Mention : Droit Privé
Parcours : Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Benoît RAYNAUD, MCF

Anthony MAYMONT, MCF

Dominique ANDRIEUX, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Selim MANKAI, MCF

Jean-Emmanuelle CHAPIN, Professionnel

François MARETTE, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master
Mention : Droit public
Parcours : Carrières publiques (Option Sécurité Publique/Gendarmerie)

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Claire MARLIAC, MCF

Evan RASCHEL, PU

Patrice MARTINEZ, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master
Mention : Droit public
Parcours : Carrières publiques (Option Sécurité Publique/Police)

Membres du jury :

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Claire MARLIAC, MCF

Evan RASCHEL, PU

Frédéric BAROU, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Patrice MARTINEZ, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline ROUAIRE, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Président,

Professeur Mathias BERNARD
Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le **17 NOV. 2020**

- Publié le **17 NOV. 2020**

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.